



Recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

Il s'agit ici d'une traduction non officielle des pages 14 à 21 du document suivant : Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures (version d'octobre 2021).

B. Recommandations

Les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures [TCFD] ; ci-après «la TCFD») s'articulent autour de quatre axes thématiques qui sont au cœur de l'activité des organisations, à savoir la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, ainsi que les indicateurs et les objectifs (Illustration 5). Les quatre recommandations générales sont complétées par des informations financières essentielles relatives aux changements climatiques (ci-après «informations recommandées») qui constituent un cadre de référence permettant aux investisseurs et autres parties intéressées de comprendre comment les organisations concernées abordent les questions climatiques (Illustration 6, p. 15).

Illustration 5

Axes principaux des recommandations en matière d'information financière relative aux changements climatiques



Gouvernance

Gouvernance de l'organisation à l'égard des risques et des chances liés aux changements climatiques.

Stratégie

Effets avérés et potentiels des risques et des chances liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.

Gestion des risques

Processus mis en place par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques.

Indicateurs et objectifs

Indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les chances liés aux changements climatiques qui sont pertinents pour l'organisation.

La TCFD recommande aux organisations de fournir des informations financières relatives aux changements climatiques dans leurs états financiers annuels ordinaires (donc publics), tout en sachant que la plupart des informations contenues dans les états financiers sont soumises à une appréciation de l'importance relative. En effet, le risque lié aux changements climatiques étant un risque non diversifiable qui touche pratiquement tous les secteurs économiques, beaucoup d'investisseurs pensent qu'il mérite une attention particulière. Lorsqu'ils examinent les résultats financiers et opérationnels des organisations, nombre d'entre eux veulent ainsi disposer d'informations détaillées sur la gouvernance et la gestion des risques qui permettent de déterminer dans quel contexte ces résultats ont été obtenus. La TCFD estime que les informations à fournir en rapport avec ses recommandations en matière de gouvernance et de gestion des risques couvrent directement ce besoin d'informations contextuelles et que celles-ci devraient donc figurer dans les états financiers.

S'agissant des informations en lien avec les recommandations en matière de stratégie ainsi que d'indicateurs et objectifs, la TCFD est d'avis que les organisations devraient fournir ces renseignements dans leurs états financiers annuels lorsque l'information a un caractère significatif. Certaines organisations, à savoir celles qui font partie des quatre groupes non financiers et qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à l'équivalent de 1 milliard de dollars américains, sont invitées à envisager la publication de ces informations dans d'autres rapports si celles-ci ne sont pas considérées comme ayant un caractère significatif et ne figurent dès lors pas

dans leurs états financiers²². Étant donné que ces organisations sont plus susceptibles que les autres d'être concernées par des répercussions financières au fil du temps, les investisseurs sont intéressés à suivre l'évolution de leurs stratégies.

Il est important de souligner que les recommandations ont été rédigées de manière à pouvoir être appliquées dans le plus grand nombre de secteurs et de juridictions possibles, et ne se substituent pas aux exigences nationales en matière de publication. Les organisations restent ainsi tenues de publier les informations financières requises conformément aux exigences nationales applicables.

Illustration 6

Recommandations et informations financières recommandées

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Indicateurs et objectifs
Fournir des informations sur la gouvernance de l'organisation à l'égard des risques et des chances liés aux changements climatiques.	Fournir des informations sur les effets avérés et potentiels des risques et des chances liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque ces informations ont un caractère significatif.	Fournir des informations sur les processus mis en place par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques.	Fournir des informations sur les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les chances liés aux changements climatiques qui sont pertinents pour l'organisation, lorsque ces informations ont un caractère significatif.
Informations recommandées	Informations recommandées	Informations recommandées	Informations recommandées
a) Décrire la surveillance des risques et des chances liés aux changements climatiques exercée par le conseil d'administration.	a) Décrire les risques et les chances liés aux changements climatiques à court, moyen et long terme qui ont été identifiés par l'organisation.	a) Décrire les processus mis en place par l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques.	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les chances liés aux changements climatiques dans le cadre de sa stratégie et ses processus de gestion des risques.
b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des chances liés aux changements climatiques.	b) Décrire les effets des risques et des chances liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	b) Décrire les processus mis en place par l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques.	b) Fournir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1 et 2 et, si pertinent, de Scope 3, ainsi que sur les risques qui s'y rapportent.
	c) Décrire le niveau de résilience de la stratégie de l'organisation en fonction de différents scénarios de changement climatique, y compris un scénario de hausse des températures de 2 °C au plus.	c) Décrire de quelle façon les processus utilisés pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés dans le système de gestion des risques général de l'organisation.	c) Décrire les objectifs fixés par l'organisation pour gérer les risques et les chances liés aux changements climatiques ainsi que les résultats atteints dans le cadre de la poursuite de ces objectifs.

²² La TCFD a choisi comme seuil l'équivalent de 1 milliard de dollars américains, car cela permet d'englober les organisations qui sont responsables de plus de 90 % des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 dans les secteurs représentés par les quatre groupes non financiers (soit quelque 2250 organisations sur 15 000 environ).

C. Orientation pour tous les secteurs

La TCFD a élaboré une orientation afin de soutenir toutes les organisations dans l'établissement d'une information financière relative aux changements climatiques qui soit conforme à ses recommandations et aux informations recommandées. Elle fournit des informations contextuelles et des conseils pour élaborer les informations recommandées.

1. Gouvernance

Les investisseurs, bailleurs de fonds, assureurs et autres destinataires de l'information financière relative aux changements climatiques (ci-après «investisseurs et autres parties intéressées») veulent comprendre le rôle joué par le conseil d'administration dans le cadre de la surveillance des questions liées aux changements climatiques, ainsi que le rôle joué par la direction dans l'évaluation et la gestion de ces questions. Ces informations permettent d'apprécier si les questions liées aux changements climatiques qui ont un caractère significatif sont prises en considération de manière appropriée par le conseil d'administration et la direction.

Gouvernance Fournir des informations sur la gouvernance de l'organisation à l'égard des risques et des chances liés aux changements climatiques.	
Information recommandée a) Décrire la surveillance des risques et des chances liés aux changements climatiques exercée par le conseil d'administration.	Orientation pour tous les secteurs Pour décrire la surveillance des chances et des risques liés aux changements climatiques exercée par le conseil d'administration, les organisations sont invitées à aborder les aspects suivants: <ul style="list-style-type: none">– les processus d'information du conseil d'administration et/ou de ses comités (par ex. comité d'audit, comité des risques ou autres) et la fréquence à laquelle ceux-ci sont informés sur les problématiques liées aux changements climatiques;– la mesure dans laquelle le conseil d'administration et/ou ses comités tiennent compte des problématiques liées aux changements climatiques lors de l'examen et de la définition de la stratégie, des principaux plans d'action, de la politique de gestion des risques, du budget annuel et du plan d'affaires, lors de la détermination des objectifs, du suivi de leur mise en œuvre et des résultats, et dans le cadre de la surveillance des dépenses d'investissement, des acquisitions et des désinvestissements d'une certaine ampleur;– la manière dont le conseil d'administration suit et surveille les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés pour répondre aux problématiques liées aux changements climatiques.
Information recommandée b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des chances liés aux changements climatiques.	Orientation pour tous les secteurs Pour décrire le rôle joué par la direction dans l'évaluation et la gestion des questions liées aux changements climatiques, les organisations sont invitées à: <ul style="list-style-type: none">– préciser si l'organisation a attribué des responsabilités relatives aux enjeux liés au climat à des cadres ou à des comités à l'échelon de la direction et, le cas échéant, si ces cadres ou comités de la direction rendent compte au conseil d'administration ou à l'un de ses comités; et si ces responsabilités comprennent l'évaluation et la gestion des enjeux liés aux changements climatiques;– décrire la ou des structures de l'organisation traitant de ces problématiques;– décrire les processus par lesquels la direction est informée sur les enjeux liés aux changements climatiques;– décrire la manière dont la direction (à travers une fonction et/ou un comité spécifiques) suit l'évolution des problématiques liées aux changements climatiques.

2. Stratégie²³

Les investisseurs et autres parties intéressées ont besoin de comprendre comment les enjeux liés aux changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation à court, moyen et long terme. Ces informations sont utilisées pour établir des prévisions sur la performance future de l'organisation.

Stratégie	
Fournir des informations sur les effets avérés et potentiels des risques et des chances liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque ces informations ont un caractère significatif.	
Information recommandée a) Décrire les risques et les chances liés aux changements climatiques à court, moyen et long terme qui ont été identifiés par l'organisation.	<p>Orientation pour tous les secteurs</p> <p>Les organisations sont invitées à fournir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une description des horizons pertinents à court, moyen et long terme qui tient compte de la durée de vie utile des actifs ou des infrastructures de l'organisation, ainsi que du fait que les effets en lien avec les changements climatiques se manifestent souvent à moyen voire à long terme; - une description des effets spécifiques liés aux changements climatiques susceptibles de survenir à différents moments (court, moyen ou long terme) et qui pourraient avoir des répercussions financières significatives sur l'organisation; - une description du ou des processus utilisés pour déterminer quels risques et quelles chances pourraient avoir des répercussions financières significatives sur l'organisation. <p>Les organisations sont invitées à fournir une description des risques et des chances par secteur et/ou région, selon les cas. Pour décrire les enjeux liés aux changements climatiques, les organisations sont invitées à se référer aux tableaux A1.1 et A1.2 (pp. 75 et 76).</p>
Information recommandée b) Décrire les effets des risques et des chances liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	<p>Orientation pour tous les secteurs</p> <p>Sur la base de l'information recommandée décrite sous (a), les organisations sont invitées à expliquer comment les enjeux liés aux changements climatiques qu'elles ont identifiés se sont répercutés sur leurs activités, leur stratégie et leur planification financière.</p> <p>Les organisations sont invitées à décrire les répercussions sur leurs activités, leur stratégie et leur planification financière dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - produits et services; - chaîne d'approvisionnement et/ou de valeur; - mesures visant à s'adapter aux changements climatiques ou à les atténuer; - investissements dans la recherche et le développement; - opérations (y compris types d'opérations et emplacement des sites); - acquisitions ou désinvestissements; - accès au capital. <p>Les organisations sont invitées à décrire la façon dont les enjeux liés aux changements climatiques influent sur leur processus de planification financière, le ou les horizons temporels de référence, ainsi que le processus de priorisation de ces risques et de ces chances. Les informations fournies par les organisations doivent donner une image globale des interdépendances entre les facteurs qui influent sur leur capacité à créer de la valeur au fil du temps.</p> <p>Les organisations sont invitées à décrire les répercussions des enjeux liés aux changements climatiques sur leurs résultats financiers (par ex. chiffre d'affaires, coûts) et sur leurs finances (par ex. actifs et passifs)²⁴. Si des scénarios d'évolution du climat ont été utilisés pour élaborer la stratégie et la planification financière de l'organisation, ceux-ci devraient être décrits.</p>

²³ Pour établir les informations à fournir conformément à la présente recommandation, les organisations peuvent s'appuyer sur les documents suivants publiés par la TCFD: *Guidance on Scenario Analysis for Non-Financial Companies, The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-Related Risks and Opportunities* et *Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans*.

²⁴ Ces répercussions peuvent être décrites de manière qualitative, quantitative ou en combinant des éléments qualitatifs et quantitatifs. La TCFD encourage les organisations à fournir des informations quantitatives lorsque les données et les méthodologies le permettent.

Stratégie

Fournir des informations sur les effets avérés et potentiels des risques et des chances liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque ces informations ont un caractère significatif.

	<p>Les organisations qui ont pris des engagements de réduction de leurs émissions de GES, qui opèrent dans des juridictions qui ont pris des engagements de ce type ou qui ont accepté de satisfaire les attentes des investisseurs dans ce domaine sont invitées à décrire leurs programmes de transition vers une économie à faible intensité de carbone. Ces derniers peuvent comporter des objectifs de réduction des émissions de GES et des mesures particulières tendant à réduire les émissions de GES dans le cadre des activités et de la chaîne de valeur de l'organisation, ou à promouvoir la transition de toute autre manière²⁵.</p>
<p>Information recommandée c) Décrire le niveau de résilience de la stratégie de l'organisation en fonction de différents scénarios de changement climatique, y compris un scénario de hausse des températures de 2 °C au plus.</p>	<p>Orientation pour tous les secteurs</p> <p>Les organisations sont invitées à décrire dans quelle mesure leurs stratégies sont résilientes face aux risques et aux chances liés aux changements climatiques, dans le contexte d'une transition vers une économie à faible intensité de carbone compatible avec un scénario de hausse des températures de 2 °C au plus et, si cela est pertinent pour l'organisation, de scénarios compatibles avec une augmentation des risques physiques liés aux changements climatiques²⁶.</p> <p>Les organisations sont invitées à aborder les aspects suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">– les domaines dans lesquels elles pensent que les risques et les chances liés aux changements climatiques pourraient influencer sur leurs stratégies;– la manière dont leurs stratégies pourraient évoluer afin de tenir compte de ces risques et chances potentiels;– les répercussions potentielles des enjeux liés aux changements climatiques sur leurs résultats financiers (par ex. chiffre d'affaires, coûts) et sur leurs finances (par ex. actifs et passifs)²⁷;– les scénarios d'évolution des changements climatiques retenus et les horizons temporels qui s'y rapportent. <p>Pour plus d'informations sur l'utilisation de scénarios dans les analyses prospectives, les organisations sont invitées à se référer à la section D du rapport de la TCFD.</p>

²⁵ Les organisations peuvent accepter de satisfaire les attentes des investisseurs concernant les réductions des émissions de GES pour toutes sortes de raisons, y compris des préoccupations concernant l'accès aux capitaux et le coût du capital en cas d'inaction de leur part.

²⁶ Pour interpréter l'expression «2 °C au plus», les organisations sont invitées à calibrer leurs analyses de scénario sur l'article 2 de l'*Accord de Paris* de 2015 qui engage les parties «[à contenir] l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et [à poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels».

²⁷ Ces répercussions peuvent être décrites de manière qualitative, quantitative ou en combinant des éléments qualitatifs et quantitatifs. La TCFD encourage les organisations à fournir des informations quantitatives lorsque les données et les méthodologies le permettent.

3. Gestion des risques²⁸

Les investisseurs et autres parties intéressées doivent pouvoir comprendre comment les risques liés aux changements climatiques d'une organisation sont identifiés, évalués et gérés, et si les processus correspondants sont intégrés dans les processus généraux de gestion des risques. Ce type d'information aide les destinataires de l'information financière relative aux changements climatiques à évaluer le profil de risque général de l'organisation et ses activités dans le domaine de la gestion des risques.

Gestion des risques	
Fournir des informations sur les processus mis en place par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques.	
Information recommandée a) Décrire les processus mis en place par l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques.	Orientation pour tous les secteurs Les organisations sont invitées à décrire les processus de gestion des risques qu'elles ont mis en place pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques. L'un des points principaux de cette description consiste à décrire la manière dont l'organisation détermine l'importance relative des risques liés aux changements climatiques par rapport aux autres risques. Les organisations sont invitées à indiquer si elles tiennent déjà compte des exigences réglementaires actuelles et futures concernant les changements climatiques (par ex. les seuils d'émission) ainsi que d'autres facteurs associés. Les organisations sont également invitées à aborder les aspects suivants: <ul style="list-style-type: none">– les processus d'évaluation de l'ampleur et de la portée potentielles des risques liés aux changements climatiques identifiés;– la définition des termes utilisés dans le cadre de leur gestion des risques, y compris par renvoi à des classifications des risques existantes.
Information recommandée b) Décrire les processus mis en place par l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques.	Orientation pour tous les secteurs Les organisations sont invitées à décrire les processus qu'elles ont mis en place pour gérer les risques liés aux changements climatiques, y compris pour décider comment elles entendent atténuer, transférer, accepter ou contrôler ces risques. Elles sont aussi invitées à décrire les processus mis en place pour prioriser les risques liés aux changements climatiques et pour déterminer leur importance relative. Pour décrire les processus de gestion des risques liés aux changements climatiques, les organisations sont invitées à se référer aux risques figurant dans les tableaux A1.1 et A1.2 (pp. 75 et 76), le cas échéant.
Information recommandée c) Décrire de quelle façon les processus utilisés pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés dans le système de gestion des risques général de l'organisation.	Orientation pour tous les secteurs Les organisations sont invitées à décrire de quelle façon les processus utilisés pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés dans leur système de gestion des risques général.

²⁸ Pour établir les informations à fournir conformément à la présente recommandation, les organisations peuvent s'appuyer sur le document suivant publié par la TCFD: *Guidance on Risk Management Integration and Disclosure*.

4. Indicateurs et objectifs²⁹

Les investisseurs et autres parties intéressées doivent pouvoir comprendre comment les organisations mesurent et suivent l'évolution des risques et des chances liés aux changements climatiques. En disposant des indicateurs et objectifs utilisés par l'organisation, les investisseurs et autres parties intéressées peuvent mieux apprécier ses rendements pondérés des risques, sa capacité à remplir ses obligations financières, son exposition générale aux enjeux liés aux changements climatiques, ainsi que les progrès réalisés dans la gestion de ces enjeux ou pour s'adapter.

Indicateurs et objectifs	
Fournir des informations sur les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les chances liés aux changements climatiques qui sont pertinents pour l'organisation, lorsque ces informations ont un caractère significatif.	
Information recommandée a) Fournir des informations sur les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les chances liés aux changements climatiques dans le cadre de sa stratégie et ses processus de gestion des risques.	<p>Orientation pour tous les secteurs</p> <p>Les organisations sont invitées à fournir des informations sur les indicateurs clés qu'elles utilisent pour mesurer et gérer les risques et les chances liés aux changements climatiques décrits dans les tableaux A1.1 et A1.2 (pp. 75 et 76) et sur les indicateurs compatibles avec les catégories intersectorielles d'indicateurs liés aux changements climatiques décrites dans le tableau A2.1 (p. 79)³⁰. Les organisations sont invitées à utiliser des indicateurs relatifs aux risques liés aux changements climatiques concernant l'eau, l'énergie, l'utilisation du sol et la gestion des déchets, lorsque cela est pertinent et faisable.</p> <p>Lorsque les problématiques liées aux changements climatiques ont un caractère significatif, l'organisation est invitée à préciser si les indicateurs de performance associés sont incorporés dans la politique de rémunération et, le cas échéant, de quelle manière.</p> <p>Si pertinent, les organisations sont invitées à présenter leur tarification carbone interne ainsi que des indicateurs concernant les chances liées aux changements climatiques, tels que les revenus issus des produits et services conçus dans la perspective d'une économie à faible intensité de carbone.</p> <p>Les indicateurs doivent porter sur des périodes dont la durée permet une analyse de tendance. Selon les cas, les organisations sont invitées à fournir des indicateurs avancés, compatibles avec les horizons de planification de leurs activités ou de leur stratégie, pour les catégories intersectorielles d'indicateurs liés aux changements climatiques décrites dans le tableau A2.1 (p. 79). En outre, si cela n'est pas manifeste, les organisations sont invitées à fournir une description de la méthodologie utilisée pour calculer ou estimer les indicateurs liés aux changements climatiques.</p>
Information recommandée b) Fournir des informations sur les émissions de GES de Scope 1 et 2 et, si pertinent, de	<p>Orientation pour tous les secteurs</p> <p>Les organisations sont invitées à indiquer leurs émissions de GES de Scope 1 et 2 indépendamment de toute appréciation de leur importance relative et, si pertinent, leurs émissions de GES de Scope 3, ainsi que les risques qui s'y rapportent³¹. Toutes les organisations sont invitées à considérer fournir des informations sur leurs émissions de GES de Scope 3^{32,33}.</p> <p>Il convient de calculer les émissions de GES conformément à la méthodologie du</p>

²⁹ Pour établir les informations à fournir conformément à la présente recommandation, il est conseillé aux organisations de s'appuyer sur le document suivant publié par la TCFD: *Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans*.

³⁰ Les organisations financières pourraient rencontrer des difficultés supplémentaires pour mesurer leur exposition aux risques liés aux changements climatiques en raison de l'agrégation des portefeuilles et de la disponibilité des données. La TCFD propose aux organisations financières de fournir des informations qualitatives et quantitatives lorsque les données et les méthodologies le permettent.

³¹ Les émissions de GES sont l'un des principaux facteurs de l'élévation de la température de la planète et c'est la raison pour laquelle les réponses politiques, réglementaires, commerciales et technologiques pour limiter les changements climatiques mettent l'accent sur cet aspect. Il s'ensuit que les organisations qui émettent le plus de GES sont celles qui sont les plus touchées par les risques de transition. De plus, les restrictions actuelles ou futures concernant ces émissions, que ce soit directement sous la forme d'une limitation des émissions ou indirectement sous la forme de budgets carbone, pourraient aussi avoir des répercussions financières pour ces organisations.

³² La TCFD encourage fortement toutes les organisations à fournir des informations sur leurs émissions de GES de Scope 3. Elle est consciente des difficultés relatives à la collecte des données et à la méthodologie de calcul de ces émissions, mais elle est convaincue qu'il s'agit d'un indicateur important qui reflète bien l'exposition de l'organisation aux risques et aux chances liés aux changements climatiques. Pour plus d'informations sur la manière d'informer au sujet des émissions de GES de Scope 3, les organisations sont invitées à se référer au document du GHG Protocol intitulé *The Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard*.

³³ Pour décider s'il convient de fournir des informations sur ses émissions de GES de Scope 3, l'organisation doit déterminer si celles-ci représentent une part importante de ses émissions globales de GES. Voir à ce propos l'exposé sur le seuil de 40 % dans le document de Science Based Targets initiative's (SBTi's) intitulé *SBTi Criteria and Recommendations* (version 4.2 d'avril 2021, Section V, p. 10).

Scope 3, ainsi que sur les risques qui s'y rapportent.	GHG Protocol afin qu'il soit possible d'agrégier et de comparer les données des différentes organisations et juridictions ³⁴ . Si pertinent, les organisations sont invitées à fournir les coefficients d'efficacité GES associés généralement admis dans leur secteur ³⁵ .
--	---

³⁴ Bien qu'il reste encore des défis à relever, la méthodologie du GHG Protocol est la plus largement admise et elle s'impose en tant que norme internationale pour le calcul des émissions de GES. Les organisations peuvent aussi utiliser des méthodes nationales si elles sont compatibles avec la méthodologie du GHG Protocol.

³⁵ Pour les industries grandes consommatrices d'énergie, il est important de fournir des indicateurs relatifs à l'intensité des émissions, comme les émissions par unité de production économique (unité de production, nombre d'employés, plus-value, etc.).

Indicateurs et objectifs

Fournir des informations sur les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les chances liés aux changements climatiques qui sont pertinents pour l'organisation, lorsque ces informations ont un caractère significatif.

	<p>Les indicateurs d'émissions de GES doivent porter sur des périodes dont la durée permet une analyse de tendance. En outre, si cela n'est pas manifeste, les organisations sont invitées à fournir une description de la méthodologie utilisée pour calculer ou estimer ces indicateurs.</p>
<p>Information recommandée c) Décrire les objectifs fixés par l'organisation pour gérer les risques et les chances liés aux changements climatiques ainsi que les résultats atteints dans le cadre de la poursuite de ces objectifs.</p>	<p>Orientation pour tous les secteurs</p> <p>Les organisations sont invitées à décrire leurs objectifs clés en relation avec les changements climatiques, notamment ceux concernant les émissions de GES, la consommation d'eau, la consommation d'énergie, etc., conformément aux catégories intersectorielles d'indicateurs liés aux changements climatiques décrites dans le tableau A2.1 (p. 79) et aux exigences réglementaires ou commerciales futures, ou à d'autres objectifs. Ces autres objectifs peuvent être des objectifs financiers ou d'efficacité, des marges de pertes financières, des objectifs en matière d'émissions de GES évitées sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou un chiffre d'affaires net à réaliser grâce à des produits et services conçus dans la perspective d'une économie à faible intensité de carbone.</p> <p>Dans la description de leurs objectifs, les organisations sont invitées à préciser:</p> <ul style="list-style-type: none">- si l'objectif est exprimé en valeur absolue ou s'il est basé sur l'intensité;- la période pendant laquelle l'objectif reste applicable;- l'année de référence à partir de laquelle les progrès sont mesurés;- les indicateurs clés de performance utilisés pour évaluer les progrès. <p>Les organisations qui présentent des objectifs à moyen et long terme sont invitées à fournir si possible des informations sur des objectifs intermédiaires agrégés ou par type d'activité.</p> <p>Si cela n'est pas manifeste, elles sont invitées à fournir une description de la méthodologie utilisée pour calculer et mesurer la réalisation des objectifs.</p>